

Brief Submission

Saguenay-St. Lawrence Marine Park Consultations

Leone Pippard

December 13, 2024

(English submission followed with French translation)

Leone Pippard Brief Submission

Saguenay-St. Lawrence Marine Park Consultations 2024

Thank you for the opportunity to submit comments on the proposed expansion to the Saguenay-St. Lawrence Marine Park that is co-managed by Canada and Quebec to what is proposed in your information document. My comments follow.

A. Proposed Boundaries

As one of the leading research pioneers and early proponents in the 1970s and 80s for the establishment of the Saguenay-St. Lawrence Marine and the protection of the St. Lawrence beluga population, I commend both governments that your proposed boundaries for the expansion of the Saguenay-St. Lawrence Marine Park now go shore to shore and further upstream and downstream in the St. Lawrence River. This more adequately represents the St. Lawrence River Estuary Marine Region's primary production, species-rich, and critical habitat areas of the St. Lawrence beluga, as envisioned by many marine scientists, public groups, and conservationists in the first iteration of this park. In this I am referring to the 1990 public consultations on the formation of the park. So bravo on the proposed boundaries! They are the right ones and may they come to pass.

B. Marine Conservation and Commercial Fishing

One concern that I hope has received the attention of both governments by those commenting on the park's expansion is how conservation of the park's ecosystems and especially the last remaining critical habitats of the threatened beluga can be adequately protected if commercial fishing operations continue to be permitted within the park.

As the Government of Canada committed in 2019 to formally prohibit four commercial activities within marine protected areas; namely, oil and gas, mining,

dumping and bottom-trawling, it would be remiss if the Saguenay-St. Lawrence Marine park going forward didn't adhere to this minimum standard.

However I note in the *2023 Federal Marine Protected Areas Protection Standard* specific exceptions can be made (they are listed), and further the Minister of Fisheries and Oceans Canada has the discretion to make even more. As this new standard relates to commercial fishing licenses that already exist in the current marine park (which even predate the 2019 standard), it can be those very exceptions along with the Minister's discretionary powers which in the end prove to be doorways that permit either an existing fishery operation in the current configuration of the Saguenay-St. Lawrence Marine Park to continue, or to introduce new operations within an expanded park. However, it only takes one commercial fishery operation to undermine the integrity of what this park is all about which is conservation of a truly magnificent Canadian marine area of ecological significance for the many marine and migratory species which utilize it for their survival, and, especially for the resident and threatened St. Lawrence beluga, which have already seen their St. Lawrence River Estuary critical habitat severely reduced¹ and degraded through our continuous human development aspirations.

To conclude, the wonderful aspect of this proposed expanded park is what the belugas have left in the way of their remaining home in the estuary will be within the new boundaries proposed for this park, but given their still threatened situation, recognize it is as well their area of 'last stand' in the entire St. Lawrence system, which is in itself under growing threat from climate change. Therefore, my sincere recommendation is to find the ways between all the federal and provincial regulators involved in the expansion of this park to come together to make conservation of this entire area your highest priority going forward, starting with buying out the commercial fisheries already operating in the park and prohibiting new ones from setting up going forward.

Thank you for your consideration.

¹ Loss of the Manicouagan Bank a former major habitat for this species.

Leone Pippard Mémoire

Consultations sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent 2024

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de soumettre mes commentaires sur l'agrandissement proposé du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, cogéré par le Canada et le Québec, par rapport à ce qui est proposé dans votre document d'information. Mes commentaires suivent.

A. Limites proposées

En tant que l'un des principaux pionniers de la recherche et l'un des premiers promoteurs dans les années 1970 et 1980 de l'établissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et de la protection de la population de bélugas du Saint-Laurent, je félicite les deux gouvernements d'avoir proposé des limites pour l'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent qui s'étendent désormais d'une rive à l'autre et plus en amont et en aval du fleuve Saint-Laurent. Cela représente plus adéquatement les principales zones de production, riches en espèces et d'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent de la région marine de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, telles qu'envisagées par de nombreux scientifiques marins, groupes publics et conservationnistes dans la première itération de ce parc. Je fais ici référence aux consultations publiques de 1990 sur la création du parc. Bravo donc pour les limites proposées ! Elles sont les bonnes et je souhaite qu'elles soient respectées.

B. Conservation marine et pêche commerciale

Une préoccupation qui, je l'espère, a retenu l'attention des deux gouvernements par ceux qui commentent l'agrandissement du parc est la façon dont la conservation des écosystèmes du parc et surtout des derniers habitats essentiels du béluga menacé peut être adéquatement protégée si les activités de pêche commerciale continuent d'être autorisées dans le parc. Comme le gouvernement du Canada s'est engagé en 2019 à interdire officiellement quatre activités commerciales dans les aires marines protégées, à savoir le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, le déversement et le chalutage de fond, il serait négligent que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ne respecte pas cette norme minimale. Cependant, je note que dans la Norme fédérale de protection des aires marines protégées de 2023, des exceptions spécifiques peuvent être prévues (elles sont énumérées), et en outre, le ministre des Pêches et des Océans du Canada a le pouvoir discrétionnaire d'en prévoir encore plus. Comme cette nouvelle norme concerne les permis de pêche commerciale qui existent déjà dans le parc marin actuel (qui sont même antérieurs à la norme de 2019), ce sont ces mêmes exceptions ainsi que les pouvoirs discrétionnaires du ministre qui, en fin de compte, se révèlent être des portes d'entrée permettant soit à une exploitation de pêche existante dans la configuration actuelle du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent de se poursuivre, soit à de nouvelles exploitations dans un parc agrandi. Cependant, il suffit d'une seule exploitation de pêche commerciale pour porter atteinte à l'intégrité de ce qui constitue ce parc, à savoir la conservation d'une zone marine canadienne véritablement magnifique, d'importance écologique pour les nombreuses espèces marines et migratrices qui l'utilisent pour leur survie, et, en particulier, pour le béluga résident et menacé du Saint-Laurent, dont l'habitat essentiel dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent a déjà été gravement réduit¹ et dégradé par nos aspirations continues en matière de développement humain.

Pour conclure, l'aspect merveilleux de ce projet d'agrandissement du parc est que les bélugas n'auront plus de refuge dans l'estuaire dans les nouvelles limites proposées pour ce parc, mais étant donné leur situation toujours menacée, il faut reconnaître qu'il s'agit également de leur « dernier refuge » dans tout le système du Saint-Laurent, qui est lui-même menacé par le changement climatique. Par conséquent, je recommande sincèrement que tous les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux impliqués dans l'agrandissement de ce parc trouvent des moyens de s'unir pour faire de la conservation de toute cette zone votre plus grande priorité à l'avenir, en commençant par racheter les pêcheries commerciales déjà en activité dans le parc et en interdisant l'installation de nouvelles pêcheries. Merci de votre considération.

¹ Perte du banc Manicouagan, ancien habitat important pour cette espèce.